



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 29 AOÛT 2020 à 9h00
Convocation du 24 Août 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf août, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Salle des Fêtes, sur la convocation en date du 24 août 2020 qui leur a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Jean- Michel HANCART.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Etaient présents : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Denis DEMARET, Fabian LINARD, Jérôme ARBONNIER.

Absent ayant donné procuration : Damien DESJARDIN. (procuration Jean Michel HANCART)

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Dominique BOUTON

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1- Approbation du rapport d'activité 2019 de la CCSA

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire de la CCSA du 17 juin 2020, son Président a exposé :

- que la réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi n°99-589 du 12 juillet 1999 qui impose aux EPCI comportant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, d'adresser annuellement avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.
- que le maire doit en donner communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de la communauté de communes, sont entendus.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R125-3 du Code de l'Environnement qui impose à la collectivité compétente de produire un rapport annuel contenant les informations relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **PREND** connaissance de ce rapport retraçant l'ensemble des activités liées aux compétences de la Communauté de Communes durant l'exercice 2019,

- **APPROUVE le rapport d'activités 2019 de la CCSA.**

2- Désignation du représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CCSA a acté la création de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) entre la CCSA et ses communes membres. Il a décidé que :

- La composition de la CLECT ainsi créée sera fixée à 20 membres répartis comme suit :
 - Fourmies : *6 sièges*
 - Anor – Wignehies – Trélon : *2 sièges par commune*
 - Ohain – Glageon – Féron – Wallers en Fagne – Eppe Sauvage – Baives - **Moustier en Fagne** -Willies : *1 siège par commune.*
- Chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant.

M. le Maire propose donc de passer à l'élection d'un représentant de la Commune au sein de la CLECT. Monsieur Jean-Michel HANCART propose sa candidature.

Après vote, à l'unanimité, est élu : Jean-Michel HANCART, Maire de MOUSTIER EN FAGNE.

3- Fêtes et cérémonies -dépenses à imputer au compte 6232

Monsieur le Maire, indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies.

Cependant, son caractère étant imprécis, la trésorerie sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement.

En conséquence, **Monsieur le Maire propose** de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « *fêtes et cérémonies* » :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que, par exemple, les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.

Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels.

Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, d'ateliers ou de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « *fêtes et cérémonies* » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

4- Montant du colis de NOËL des aînés – Compte 6232

Vu la délibération N° 2020/19 du 29 août 2020 nommant les dépenses à imputer au compte

6232 « *Fêtes et Cérémonies* », notamment le colis de Noël aux personnes âgées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **DÉCIDE**, à l'unanimité,

- de reconduire la distribution des colis de Noël pour les habitants de la commune ayant atteint 65 ans et plus.
- de fixer la valeur approximative de ce colis à 50 €.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.
 - de dire que cette décision sera reconduite les années suivantes.
- d'affecter cette dépense au compte 6232 « *Fêtes et Cérémonies* » du budget communal.

5- Décision modificative N° 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n°01 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

<i>Imputations</i>	<i>Budget Précédent</i>	<i>Modification</i>	<i>Nouveau Budget</i>
673.D.RF	0	500.00	500.00
678.D-RF	100.00	200.00	300.00
615232.D-RF	1 000.00	- 500.00	500.00
65548.D-RF	1 500.00	- 200.00	1 300.00

6- Questions diverses

- Maladie des sapins (remarque de Mr Fabian LINARD)

Certains conifères seraient infectés par une maladie sur le village.

Les sapins situés sur le domaine public seront inspectés.

- Raccordement à la fibre de la mairie (informations de Mr Dominique BOUTON)

Orange n'étant pas disponible comme fournisseur d'accès, la mairie va devoir en changer. Le choix n'est pour l'instant pas encore arrêté.

L'adresse mail actuelle étant chez Orange (Wanadoo), nous allons être dans l'obligation d'en changer également.

Une nouvelle adresse a été créée afin de préparer la transition avant de passer chez un nouvel opérateur. Elle sera communiquée à la population ultérieurement.

Une étude a été réalisée pour la reprise de la téléphonie et le raccordement à la fibre de la mairie ainsi que la ligne de secours de la salle des fêtes.

Le coût de cette reprise étant supérieure au coût actuel, elle ne sera donc pas retenue.

- Accès à la fibre (ferme des Gilettes et voisinage). (*information de Mr Fabian LINARD*)

L'AIESH (Association Intercommunale d' Électricité du sud du Hainaut) autorise, moyennant une redevance annuelle, la société Axione à utiliser les poteaux en place pour y accrocher la fibre. (Document à l'appui). Cette autorisation va être transmise à la Communauté de communes qui devrait se rapprocher de la société Axione afin de trouver, nous l'espérons, une solution finale et acceptable.

- Coût de fonctionnement de la salle des fêtes (*Question de Mr Fabian LINARD*)

Connaît-on le coût de fonctionnement de la salle des fêtes ?

Nous allons, pour notre propre information, tenter de le calculer.
(Chauffage, électricité, eau, produits d'entretien, frais de personnel).
N'ayant pas de compteurs spécifiques, le résultat ne sera qu'une estimation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 H 30.

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART

Frédéric HOUARD

Dominique BOUTON

Denis DEMARET

Fabian LINARD

Jérôme ARBONNIER

Damien DESJARDIN

Vu, le Maire